



Decouvert bancaire demande un remboursement

Par **Karro**, le **25/09/2016 à 10:33**

Bonjour,
J ai eu un decouvert bancaire, à la suite de cela je suis partie à l'etranger. Je suis revenu en France et j ai pu ouvrir un compte avec cheque et carte de credit.
aujourd'hui je reçois un message de la mairie de contacter cette banque dans laquelle j avais ce découvert.
20 ans après est-ce que je vais être obligée de rembourser?
Avec mes remerciements
Cordialement
Karo

Par **morobar**, le **25/09/2016 à 10:41**

C'est possible en effet.
Si la banque a obtenu un jugement et donc un titre exécutoire, donc probablement avant 2008, ce titre est valable jusqu'en 2018.
Il va donc falloir réclamer ce titre exécutoire et s'il existe, repartir à l'étranger une bonne dizaine d'années, car entre la somme due, les DI et les intérêts, cela pourrait cuber.
Ou bien sur vous libérer de la dette.

Par **chaber**, le **25/09/2016 à 10:45**

bonjour
[citation]aujourd'hui je reçois un message de la mairie de contacter cette banque dans laquelle j avais ce découvert.[/citation]
je ne vois pas en quoi la mairie peut être concernée.
Y a-t-il eu titre exécutoire en votre rencontre et acte d'huissier déposé en mairie à l'époque?
[citation]20 ans après est-ce que je vais être obligée de rembourser?[/citation]
Le titre exécutoire avait une durée de 30 ans. La loi de juin 2008 a ramené cette durée à 10 ans

soit juin 2018 pour les titres émis à une date antérieure à sa promulgation.rnrnMorobar a répondu plus vite que moi

Par **Karro**, le **25/09/2016 à 11:14**

Bonjour, ce decouvert si je me souviens biens de 1994, étant partie a l 'tranger a ce moment la je n ai jamais rien reçu comme courrier.rnrnAujourd hui je rcois un message de la mairie me disant Que monsieur X de ctte banque a essayé de me joindre en vain pour avoir une adresse, me laissant son numero de telephone afin que je puisse le rappellerrnrnAnec mes remerciementrnrnCordialement

Par **amajuris**, le **25/09/2016 à 11:39**

bonjour,rnpour que vous receviez les courriers de votre banque, aviez-vous donné à la banque votre nouvelle adresse à l'étranger ?rnsinon, il n'est normal que vous n'ayez rien reçu de la banque.rnsalutations

Par **Karro**, le **25/09/2016 à 11:52**

Bonjour, J avai fait suivre le courrierrnrnsalutation

Par **amajuris**, le **25/09/2016 à 12:00**

il me semble que la réexpédition de courrier à l'international est limité dans le temps (max 1 an).

Par **chaber**, le **25/09/2016 à 12:09**

Bonjourrnrnsi vous voulez appeler, rien ne vous y oblige, demandez copie du titre exécutoire, **sans vous engager**. Sans ce titre la créance est forclose

Par **Karro**, le **25/09/2016 à 12:33**

Je vous remercie de vos reponses.rnrnQue peut il se passer, si je ne téléphone pas? Je n ai reçu que message de la mairie que MR X de la banque a essayé de me joindre.rnrnJe vour remercie

Par **amajuris**, le **25/09/2016** à **14:04**

le maire risque de donner votre adresse à la banque en indiquant qu'il vous a fait part de leur appel. rnet la banque ayant votre adresse vous contactera directement.

Par **Karro**, le **25/09/2016** à **14:21**

je vous remercie de votre reponsernrnCordialementnrnrnkarro